

## Soutien aux femmes dans le secteur de la pêche

Document établi par la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches de la Commission du Pacifique Sud

**Source :** Document d'information 11 présenté lors de la 26e Conférence technique régionale sur les pêches de la Commission du Pacifique Sud (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 5-9 août 1996).

Le concept du « rôle de la femme dans le secteur de la pêche » continue à susciter perplexité et amusement chez ceux qui sont convaincus que la pêche reste un pré carré masculin. Dans cette logique, les hommes qui pratiquent la pêche ont recours à des outils et à des techniques exigeant une certaine dextérité. Les femmes, en revanche, ne pêchent pas le poisson, se contentant de marcher le long du récif et de ramasser des coquillages à la main. Cette généralisation relative à la participation des femmes dans le monde de la pêche s'explique par une définition étriquée du concept de « pêche ». Or, le proverbe selon lequel « Les hommes ne font qu'attraper le poisson et les femmes s'occupent de tout le reste » rend compte du rôle actif joué par ces dernières dans la préparation et la vente des produits de la mer. Des études réalisées notamment par Schoeffel (1985), Chapman (1987), Mathews (1991) ou le Secrétariat du Commonwealth (1989, 1990) montrent que de nombreuses femmes pêchent le poisson à la canne, avec des filets ou au moyen d'autres techniques employées par les hommes. De plus, elles sont chargées de vider, de sécher, de saler et de préparer les prises aux fins de conservation et de consommation, et dans la plupart des pays insulaires, la vente du poisson est une activité qui leur est exclusivement dévolue.

Toutefois, la reconnaissance du rôle important joué par les femmes dans le secteur de la pêche ne signifie pas forcément qu'on leur alloue le soutien nécessaire pour leur permettre de progresser. Dans le présent document, nous passerons en revue les raisons justifiant qu'on apporte un soutien aux femmes dans le domaine de la pêche, ainsi que le type d'assistance qui est requis, et nous formulerons des propositions dans ce sens, en donnant des exemples de domaines à creuser et de projets menés à l'échelon national et régional.

### **Soutenir les femmes dans le domaine de la pêche : à quoi bon ?**

Dans les pays de la région, la pêche vivrière pratiquée par les femmes (prélèvement de la ressource dans le lagon essentiellement aux fins de consommation familiale) n'est pas considérée comme un secteur à développer en priorité. Compte tenu des ressources limitées à consacrer aux projets de développement, les responsables de la planification à l'échelon national ont tendance à investir dans des activités de recherche, de formation, dans l'achat d'équipements, ou à consacrer des ressources au développement de la pêche commerciale et orientée vers l'exportation. L'objectif recherché est de promouvoir les activités créatrices de revenus pour le pays. Les statistiques illustrant la part de la

pêche commerciale dans le revenu national justifient le soutien apporté à ce secteur chaque année.

Toutefois, un examen attentif des activités des femmes montre que celles-ci contribuent non seulement au revenu national de nombreux pays insulaires, mais également au bien-être de la population dans son ensemble, comme l'illustrent les éléments énumérés ci-dessous :

#### **1. Valeur commerciale de la pêche pratiquée par les femmes**

Dans nombre de pays insulaires, les femmes prélèvent des ressources marines d'intérêt commercial : bêtes-de-mer, trocas, huîtres productrices de perles noires et clams d'eau douce. D'ailleurs, dans les pays ne disposant que de ressources limitées en thonidés et en poissons pélagiques, la contribution financière de ressources telles que le troca et l'huître perlière au budget national peut être assez élevée.

#### **2. Apport de protéines dans le régime alimentaire**

De manière générale, et contrairement aux hommes, les femmes pêchent tous les jours. Dans certains cas, il arrive même que la contribution des femmes à l'alimentation soit plus importante que celle des hommes (Mathews, 1991). Dans les pays où l'accès aux produits laitiers et à la viande est limité ou coûteux, les habitants sont tributaires des protéines alimentaires apportées par les coquillages, les crustacés, les algues et les poissons de récif prélevés par les femmes.

#### **3. Importance de la pêche vivrière côtière**

D'après les travaux de Ram-Bidesi (1994), le secteur vivrier (auquel se rattache la pêche pratiquée par les femmes) nourrit plus de 3 millions et demi de personnes en Océanie aujourd'hui, ce qui correspond à près des deux tiers de la population de la région. Les statistiques de la production annuelle moyenne de la pêche côtière dans le Pacifique entre 1989 et 1994 montrent que le total des prises vivrières s'élevait à 83 914 tonnes, soit un volume près de quatre fois supérieur au total des prises commerciales (24 325 tonnes) (Dalzell et al. 1995).

#### **4. Les femmes pratiquant la pêche sont de véritables bases de données vivantes**

Comme elles pratiquent la pêche tous les jours, les femmes possèdent une connaissance approfondie de la biologie et de l'écologie des ressources marines : la répartition locale, l'abondance relative, la « capturabilité » et la variabilité quotidienne saisonnière des ressources,

ainsi que les techniques de prélèvement appropriées et les relations entre ces différents facteurs ont peu de secrets pour elles, et rares sont les hommes à les égaler dans ce domaine (Chapman, 1987). On comprend donc pourquoi Botkin (1980, cité dans Chapman, 1987) recommande aux Fidji de consulter les femmes, de préférence aux hommes, sur les problématiques halieutiques.

### **5. Coopération des femmes en tant qu'utilisatrices de la ressource dans la recherche d'un développement durable**

Dans la région, la quasi-totalité des plans nationaux de développement de la pêche ont notamment pour objectif de parvenir à une exploitation et à une gestion durables des ressources halieutiques. Toutefois, on se focalise souvent sur la collecte de données relatives à la dynamique de la ressource (population, répartition, cycle biologique) en oubliant le rôle des utilisateurs dans l'exploitation de ladite ressource. Et lorsque des travaux sont menés sur les habitudes des utilisateurs, on s'intéresse surtout aux pêcheurs masculins. Si l'on veut obtenir une image exhaustive de l'exploitation de la ressource, il faut prendre en compte aussi bien les activités des hommes que celles des femmes qui pratiquent la pêche. La promotion du développement durable passe par l'acquisition de données très complètes, tout autant que par la participation de l'ensemble des utilisateurs de la ressource. Pour ce faire, il est nécessaire d'instaurer un véritable dialogue entre utilisateurs et gestionnaires.

Une fois que l'on a reconnu tout l'intérêt d'aider les femmes actives dans le secteur de la pêche, il s'agit de déterminer le type d'assistance dont elles ont besoin.

#### **Que veulent les femmes actives dans le secteur de la pêche ?**

Dans de nombreux pays, il peut se révéler difficile de déterminer le type de soutien dont ont besoin les femmes dans le secteur de la pêche. Il se peut que l'on ne dispose d'aucune information écrite sur leur activité et que les informations disponibles oralement soient incomplètes. De plus, il arrive qu'il n'y ait qu'une interaction limitée entre ces femmes et les services des pêches, les services publics et les ONG œuvrant dans le domaine de la condition féminine.

Toutefois, dans un certain nombre de pays et d'organisations de la région, des recherches ont été menées pour déterminer les besoins des femmes dans le secteur de la pêche. L'assistance qu'elles disent souhaiter obtenir des services des pêches se décline comme suit : information sur les techniques de pêche de substitution, fourniture d'engins de pêche, crédits, formation en vente et en gestion, et amélioration des locaux des marchés au poisson.

Un problème couramment rencontré par les femmes est celui du manque de moyens de transport pour atteindre les marchés ou les restaurants où elles peuvent vendre les produits de leur pêche. Le transport vers les sites de prélèvement constitue également un problème, puisque les femmes n'ont que très rarement, voire jamais accès à des bateaux de pêche. De plus, dans de nombreux pays, on manque d'installations de stockage et de transformation. Les femmes souhaiteraient vendre davantage qu'elles ne le font, mais elles ne disposent pas des

installations leur permettant d'entreposer et de préparer des produits de la mer de qualité.

On peut donc répartir l'assistance requise en deux catégories : apport d'information et de formation et apport de services de soutien (crédit, équipements et infrastructure : installations de transport, stockage et transformation).

#### **Par où commencer ? Initiatives nationales**

Une fois que les pouvoirs publics ont décidé d'aider les femmes dans le secteur de la pêche, la difficulté est de savoir par où commencer. Au cours des 18 derniers mois, plusieurs services des pêches ont demandé à la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches de la CPS de les aider à intégrer les intérêts des femmes dans leur programme de développement halieutique.

Dans des pays tels que la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tuvalu où des mesures de soutien ont été mises en œuvre, la première étape a consisté à organiser une table ronde réunissant les femmes pratiquant la pêche et les représentants des ministères de la Pêche, de l'Intérieur, du Développement et des institutions gouvernementales et non gouvernementales chargées de la promotion de la condition féminine, afin de déterminer les moyens d'aider les femmes. Ces réunions ont permis de formuler une stratégie visant à encourager le développement et à accompagner les femmes dans leur activité. La participation d'organisations telles que le Conseil national des femmes a contribué de manière positive à l'élaboration de cette stratégie. Toutefois, une stratégie ne peut porter ses fruits que si elle est assortie d'un mécanisme formel orientant sa mise en œuvre.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Comité de pilotage du projet « Associer les femmes au développement des pêches » fait office d'organe directeur chargé de superviser la mise en œuvre du programme de travail dans ce domaine. En collaboration étroite avec le Conseil national des femmes et le ministère chargé des Affaires religieuses, de l'Intérieur et de la Jeunesse, le Service national des pêches de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a su mettre à profit les compétences techniques de son personnel et les réseaux des organisations de femmes pour proposer aux femmes des villages des formations centrées sur le montage de projets rémunérateurs.

Les Tonga sont un autre exemple de pays où des mesures concrètes ont été prises au sein du service des pêches. Le ministère tongien de la Pêche compte une unité chargée de la condition féminine. Depuis sa mise en place en 1989, ce service propose, dans les zones rurales, des activités de vulgarisation s'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes (Ngahe, 1995 ; Ngahe and Vichman, 1995).

Dans les pays qui ne sont pas dotés de stratégies ou de mécanismes à part entière pour accompagner les projets des femmes dans le secteur de la pêche, une aide est parfois apportée au cas par cas.

Généralement, les services des pêches établissent des contacts avec les femmes dans le cadre de programmes de formation. On peut citer l'exemple d'ateliers sur les

clams d'eau douce (Fidji), la bêche-de-mer (Vanuatu) et le traitement post-récolte (Kiribati et Îles Salomon). Toutefois, si les formations sont extrêmement utiles, il faut veiller à proposer des services d'accompagnement. Ainsi, il ne sert à rien d'apprendre aux femmes à transformer le poisson et à le commercialiser si elles ne peuvent se procurer de la glace facilement et s'il n'existe pas de marché.

Par ailleurs, une formation sur la création d'une entreprise de fruits de mer ne présente aucun intérêt s'il n'existe aucun dispositif permettant d'offrir des prêts aux femmes intéressées. Il faut donc veiller à ce que les services de soutien soient en place (accès à l'eau, aux combustibles, au transport, au crédit et à l'équipement) pour leur permettre de mettre en œuvre les connaissances acquises au cours des formations.

Afin de renforcer l'autonomie des femmes, plusieurs pays les encouragent à pratiquer des activités génératrices de revenus. En voici quelques exemples : élevage de bénétières (Îles Salomon, Palau), élevage de crevettes (Îles Salomon), culture d'algues (Kiribati, Fidji), pêche de clams d'eau douce (Fidji), élevage de tilapia (Fidji), et pêche des holothuries (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu et Tonga)

#### **Quel soutien peut apporter la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches de la CPS ?**

Le rapport d'avancement de la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches de la CPS montre que le soutien apporté au cours des 18 derniers mois se répartit en quatre grands domaines : mécanisme de réseautage régional, conseils techniques prodigués aux services des pêches nationaux pour accompagner les activités des femmes dans le secteur de la pêche, soutien à la recherche par la collecte d'informations sur les activités et les besoins des femmes dans le secteur, et offre de formations.

Toutefois, bien que les informations relatives aux services offerts par la Section aient été communiquées à l'ensemble des pays membres, seul un tiers d'entre eux environ a formulé des demandes d'assistance. Le projet arrivant à son terme en février 1997, on peut se demander si les pays membres estiment nécessaire qu'il se poursuive au-delà.

En cas de réponse positive, il faudra mobiliser les bailleurs de fonds. Les financements en provenance du Canada étant épuisés, des contacts ont été pris avec d'autres bailleurs. Malheureusement, à ce jour, aucun d'entre eux ne semble prêt à offrir davantage qu'un soutien à court terme, en proposant par exemple de financer un atelier national ou régional. Toutefois, si les pays membres le jugent nécessaire, tout sera entrepris pour mobiliser des financements pérennes pour ce projet.

S'il appartient bien entendu aux pays membres d'orienter le programme de travail futur du projet, un certain nombre d'activités peuvent d'ores et déjà être proposées pour l'avenir :

1. Activités de recherche, avec la mise en place d'évaluations approfondies à l'échelon national, afin de recueillir des données tant qualitatives que quantitatives sur le rôle des femmes dans le secteur de la pêche.
2. Mise en place de programmes de formation.
3. Formations en détachement à l'étranger. En cas de besoin, la Section peut organiser des détachements pour permettre aux femmes de suivre des formations spécialisées à l'étranger. De plus, le transfert des compétences techniques entre les pays peut être encouragé.
4. Administration d'un réseau régional d'échange d'informations. La création d'un bulletin d'information destiné aux spécialistes intéressés peut constituer une solution pour promouvoir l'échange d'idées, de connaissances et d'expériences au sujet de la participation des femmes dans le secteur de la pêche.

Si les pays membres estiment en revanche que la Section ne constitue pas une priorité majeure, un certain nombre de solutions peuvent être envisagées. Plutôt que de mettre fin définitivement à ce projet, on peut l'intégrer à l'actuel Projet pêche côtière. Une autre solution, qui mériterait d'être étudiée, consisterait à transférer le projet à l'un des programmes de la Commission. La participation des femmes au secteur de la pêche peut en effet se rattacher à d'autres problématiques : santé, nutrition, sécurité alimentaire des ménages, rôle des femmes dans le développement, etc.

Quelle que soit la solution choisie au final, il faut espérer, dans l'idéal, que le sort des mécanismes régionaux de soutien aux femmes dans le secteur de la pêche sera décidé par les services des pêches, en concertation avec les femmes concernées, ainsi qu'avec les représentants des organismes publics et des ONG chargés de la condition féminine.

#### **Bibliographie**

- Chapman M. 1987. Women's fishing in Oceania. *Human Ecology* 15(3): 267-288.
- Commonwealth Secretariat. 1989. The role of women in small-scale fisheries in the South Pacific.
- Commonwealth Secretariat. 1990. Report of consultation on the role of women in fisheries in small-scale fisheries in the South Pacific, 18-24 October 1989.
- Dalzell P., Adams T. and Polunin N. 1995. Coastal fisheries of the South Pacific. Paper presented at the Joint FFA/SPC Workshop on the Management of South Pacific Inshore Fisheries, South Pacific Commission, Noumea, New Caledonia, 26 June - 7 July 1995.
- Mathews E. 1991. Women and fishing in traditional Pacific Island cultures. Paper presented at the 23rd Regional Technical Meeting on Fisheries, South Pacific Commission, Noumea, New Caledonia, 5-9 August 1991.

- Ngahe M.S. 1995. Country report — Kingdom of Tonga. Asia-Pacific Workshop on Fisheries Development, Iloilo City, Philippines, 17–21 July 1995.
- Ngahe S. and Vichman V. 1995. Women in fisheries — The Kingdom of Tonga. South Pacific Commission's Women's Fisheries Development Project, November 1995.
- Ram-Bidesi V. 1994. Course notes for women and fisheries module. IOI — South Pacific Workshop on the Management and Development of Coastal Fisheries.
- Schoeffel P. 1985. Women in the fisheries of the South Pacific. In: P. Schoeffel (ed.). Women in development in the South Pacific: Barriers and opportunities. Development Studies Centre, Australian National University, Canberra, Australia.